



Association Sportive

Charte Sportive de l'Association
Annexe 2- Participation aux frais des joueurs
représentant Pont Royal dans les Grands Prix.

Les dispositions ci-après ne s'appliquent qu'aux joueurs ayant moins de 26 ans à la date de l'épreuve, membres de l'Association Sportive et :

- Dans la limite de 10 compétitions par an et par joueur dont l'index est situé entre 0 et 2,
- Dans la limite de 7 compétitions par an et par joueur dont l'index est situé entre 2,1 et 6,
- Dans la limite de 5 compétitions par an et par joueur dont l'index est situé entre 6,1 et 10,

Remboursement des droits d'inscription :

- Compétitions avec cut : 100% si passage du cut
- Compétitions sans cut : 100% si classement dans les 50 premiers

Primes à la performance :

	Catégorie de 4 à 6	Catégorie 7 à 9	Catégorie 10
1er	250 €	150 €	100 €
2 ^{ème} au 5 ^{ème}	150 €	100 €	50 €
6 ^{ème} au 10 ^{ème}	100 €	80 €	

Au cours de la saison et au plus tard à la fin de celle-ci, les joueurs devront fournir au bureau de l'A.S. les documents permettant le calcul des primes.